

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, OUI, MAIS OÙ ?

Brève publiée dans Canal n°328, juillet-août 2024.

Publié le 15 juillet 2024

La loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, vise à faciliter et à accélérer les implantations de projets d'envergure – réseau de chaleur ou centrales photovoltaïques produisant plus de 2,5 mégawatts – dans de nombreux territoires. Déjà engagée dans la création d'un réseau de chaleur géothermique intercommunal, Pantin a défini des zones où l'implantation de ces hypothétiques projets serait facilitée. De début août à fin septembre, les habitants pourront donner leur avis sur ces emplacements.



Pour plus d'informations et donner son avis sur les zones d'implantation envisagées :

-transition@ville-pantin.fr

ou

-pantin.fr.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.